université de BORDEAUX

Conseil académique
séance du 20 février 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CANDIDATURES DOCTORAT HONORIS CAUSA

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur.

Considérant que la commission d'évaluation des candidatures Doctorat Honoris Causa est constituée :

- Des vice-présidents « Recherche », « Formation », « Relations extérieures et réseaux internationaux » ;
- De 4 professeurs et assimilés du conseil académique représentatifs des 4 secteurs disciplinaires.

Considérant que les membres actuels des secteurs disciplinaires « Santé » et « Droit, économie, gestion » ont souhaité quitté leur fonction, le conseil académique est amené à se prononcer sur la désignation de deux nouveaux membres pour ces secteurs afin de respecter l'équilibre par secteur disciplinaire de la commission.

Le conseil académique de l'Université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Sont désignés membres de la **commission d'évaluation des candidatures Doctorat Honoris Causa** :

secteur disciplinaire « Droit, économie, gestion »	secteur disciplinaire « Santé »
Valérie MALABAT	Nicolas SEVENET

Article 2.

Les représentants siègent au sein de la commission d'évaluation des candidatures Doctorat Honoris Causa jusqu'à échéance de leur mandat au sein du conseil académique de l'université de Bordeaux.

Article 3.

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 23 février 2020,
Le président du conseil académique,

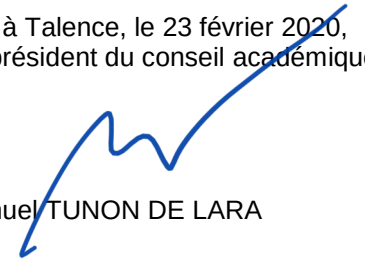

Manuel TUNON DE LARA

Adoptée à l'unanimité
(1 abstention
– X votants)